



An - nasr

Vendredi n° 285 du 24 Avril 2009

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon

Beaucoup de personnes encore aujourd'hui ont tendance à croire qu'il existe des groupes de gens meilleurs que

d'autres, de par leur origine sociale ou ethnique, de par leur

langue ou couleur de peau. Il ne faut s'en étonner quand on sait que certaines religions (comme le christianisme) ont, au cours des siècles passés, encouragé de telles opinions, il n'y a pas très longtemps d'ailleurs et que d'autres continuent même à le faire aujourd'hui (tel l'indouisme et certains courants du judaïsme). On pourrait alors légitimement se poser la question si l'Islam n'a-t-il pas lui aussi véhiculé ces mêmes idées à contenu raciste et élitiste. Soyez attentif pour la suite,

La notion d'égalité en Islam

vous ne serez pas déçu du voyage, nous ne pensons pas que nous puissions faire plus clair... ce qui démontre une nouvelle fois, s'il en était be-

soin, que l'Islam est bien une religion on ne peut

plus moderne malgré son ancienneté, une religion qui cherche à unir les hommes et non à les diviser, une religion qui résoudrait tant des problèmes de l'humanité si elle venait à être appliquée. L'Islam a voulu briser toute barrière susceptible de créer des discriminations entre les membres de la société, que ce soit au niveau de la parenté, de la couleur, de l'origine ou de la langue. Allah dit : « O hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créé d'un seul être

Adam) et a créé de celui-ci son épouse (Eve), qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes » **C4V1**.

Ainsi, les membres de la société jouissent de leurs droits légitimes en toute égalité, aucun groupe ne bénéficie de privilèges vis-à-vis d'un autre. Le Prophète (saw) dit : « Ô hommes ! Certes votre Seigneur est un et votre aïeul est un. L'Arabe n'a pas de mérite sur le non-arabe, ni celui-ci sur l'Arabe, le blanc n'a pas de mérite sur le noir, ni celui-ci sur le blanc ; sauf par la piété. Musnad Al Imam Ahmad (5/411), hadith n°23537.

Aux yeux de l'Islam, l'humanité provient d'une source unique, il n'est donc pas question de tirer orgueil de son origine ou de sa lignée et de se permettre au nom d'une prétendue supériorité de mépriser autrui ou de bafouer ses droits. Le Prophète (saw) dit : « Ô hommes ! Allah a dissipé la vanité de la période du paganisme antéislamique et la fierté qu'elle se faisait de ses ancêtres, il n'y a que deux sortes d'hommes : le vertueux pieux qui est noble auprès d'Allah et le dévergondé libertin qui ne vaut rien auprès d'Allah. Les Hommes sont les fils d'Adam et Allah a créé Adam de terre... »

On le voit, il n'y a pas de place

en Islam pour les discriminations fondées sur les différences ethniques. Les juifs et les chrétiens estimaient qu'ils étaient supérieurs au reste, mais Allah réfute leurs prétentions en expliquant que toutes les créatures sont égales entre elles et qu'elles ne diffèrent que par leur degré de piété. Les juifs et les chrétiens ont dit : « Nous sommes les fils d'Allah et Ses préférés ». Dis : « Pourquoi donc vous châtie-t-il pour vos péchés ? » En fait, vous êtes des êtres humains d'entre ceux qu'Il a créés.

C5V18

Abou Houreira (ra) rapporte l'histoire de deux hommes qui s'étaient mis à s'invectiver l'un l'autre pour une raison quelconque ; l'un d'eux se moqua de la mère de son adversaire (à cause de la couleur de sa peau). Ses paroles parvinrent au Messager d'Allah (saw) qui convoqua l'homme et lui demanda : « T'es-tu moqué de lui à cause de sa mère ? » Il réitéra plusieurs fois sa question et l'homme lui répondit : « Ô Messager d'Allah, implore le pardon d'Allah pour ce que j'ai dit ». Le Messager d'Allah (saw) lui dit : « Lèves la tête et regarde l'assemblée ». Il regarda ceux qui étaient autour du Messager d'Allah qui dit alors : « tu n'es pas meilleur que le rouge ou le noir parmi eux. Le

meilleur c'est celui qui a le plus de mérites en religion » Musnad Ishaq (1/427), hadith n°493. De la même façon, les hommes sont égaux en ce qui concerne les actes d'adoration : le riche et le pauvre, le gouvernant et le gouverné, le noir et le blanc, le noble et le roturier, tous sont logés à la même enseigne. Il n'y a pas d'acte d'adoration ni de recommandation ou d'interdictions propres à un groupe à l'exclusion des autres, tous sont égaux devant Allah qui dit : « *Quiconque fait une bonne œuvre, c'est pour son bien. Et quiconque fait le mal, il le fait à ses dépens. Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs* » **C41V46.**

Il n'y a de différence entre les hommes qu'en fonction de leur plus ou moins grande fidélité aux prescriptions ou interdictions divines. Allah dit : « *Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux* » **C49V13.**

Dans le domaine de la législation islamique et de l'application des sanctions pénales, tous sont égaux devant la loi. Aucun groupe n'est soumis à un régime particulier ni ne jouit d'une immunité qui lui serait propre. Aïcha (ra) rapporte que les Quraychites eurent un jour à traiter le cas

d'une femme Makhzoumite (femme de la noblesse mecquoise) qui avait commis un vol : « Nul », dirent-ils, « ne saurait en parler à l'envoyé d'Allah (saw) et avoir de l'influence sur lui si ce n'est Oussama, l'ami de l'Envoyé d'Allah ». Oussama parla en faveur de cette femme à l'Envoyé d'Allah qui lui répondit : « Comment peux-tu intercéder quand il s'agit d'une des pénalités édictées par Allah ? » Puis, se levant, il fit le sermon suivant : « Ô hommes, ce qui a égaré ceux qui vous ont précédés, c'est qu'ils laissaient impuni le puissant qui avait volé, tandis que si le voleur était un humble, ils lui appliquaient la peine criminelle. J'en jure par Allah, si Fatima, la fille de Muhammad, volait, je lui ferais couper la main » Al-Bukhârî (3/1282), hadith n°3288. En ce qui concerne les revenus tirés de l'exploitation des richesses nationales et qui sont ensuite redistribués par le trésor public à tous les membres de la société, chacun reçoit une part identique, sans rapport avec le travail accompli.

. C'est ce que nous montre l'exemple d'Abu Bakr As-Siddiq, le premier calife du Messenger d'Allah, qui distribuait équitablement la pension. On lui demanda à propos : « Ô calife du Messenger d'Allah, tu as distribué ce bien en parts égales entre les gens. Or il y en a parmi eux qui ont un mérite particulier, par leurs antécédents et leur ancienneté. Ne pourrais-tu pas avantager ceux-là ? » Il répondit : « Concernant les antécédents, l'ancienneté et le mérite que vous avez évoqué, je suis mieux placé que vous pour les mieux connaître, et ce sont là des choses qui ne sont récompensées que par Allah. Mais il s'agit, ici, d'une pension, et la consolation y est préférable à la préférence. Pour ceux qui ont œuvré pour Allah, leur récompense incombe à Allah, tandis que ce bien n'est qu'éphémère et profite aussi bien au vertueux qu'au dévergondé ; ce n'est pas une rémunération de leur œuvre ». Abu Ya'la, Al-Ahkâmu-s-Sultâniya, p.222.

Chacun des membres de la société islamique a en effet le droit de profiter des richesses dont Allah a doté ce monde et il incombe à l'Etat islamique de créer des emplois et de gérer l'exploitation de ces richesses de manière à ce qu'elles ne soient pas l'apanage de certains individus qui en profitent pour leur compte et oppri-

ment les autres. Allah dit : « C'est lui qui vous a soumis la terre : parcourez donc ces grandes étendues. Mangez de ce qu'il vous fournit. Vers Lui est la Résurrection » **C67V15.**

L'Islam, pour résumer, lutte contre toutes les formes de discrimination et de favoritisme.

Dans le domaine des choses mondaines, les différences s'établissent spontanément entre les membres de la société, car le travailleur est différent du paresseux et le bon du méchant. Allah dit : « A chacun des rangs (des récompenses) selon ses œuvres. Or ton Seigneur n'est pas inattentif à ce qu'ils font » **C6V132**

—G.K

Lisez et faites lire AN-NASR. Vos suggestions et critiques sont attendues à l'adresse suivante:
a n
nasrv@yahoo.fr